



Prix EL FASSI 2025 :

Les personnalités de la Francophonie scientifique

6^{ème} édition – Nouvelle version

APPEL INTERNATIONAL À CANDIDATURE

Article 1 - **Contexte**

Mohammed **EL FASSI** est un des acteurs qui ont participé activement à la fondation de l'Agence Universitaire de la Francophonie – **AUF** dès les années 60 (Cf. *ci-joint une courte biographie*). Ce prix lui rend hommage depuis 1987 et ce à chaque Assemblée générale quadriennale de l'AUF.

Article 2 – **Objectif du Prix**

Le Prix récompense l'excellence du travail d'une personnalité du monde de la Francophonie scientifique.

Une femme ou un homme dont l'action a exercé une influence significative à l'échelle internationale dans l'essor du savoir francophone. Les actions valorisées peuvent être dans les domaines scientifiques classiques, à savoir la recherche et/ou la pédagogie ; ou bien dans le cadre de la bonne gouvernance d'une structure universitaire ; ou encore dans le cadre de l'ouverture sur l'écosystème en favorisant le transfert et la valorisation des connaissances universitaires francophones.

Article 3 – **Candidature au Prix**

Le Prix n'admet pas l'auto-candidature ou la candidature directe. Les candidatures doivent être portées et présentées soit par un dirigeant (*Recteur, Président, Directeur Général...*) d'un établissement membre de l'AUF ; soit par un Ministère en charge de l'enseignement supérieur et la recherche d'un pays membre de l'espace francophone ; soit par un membre des organes et instances de l'AUF (*Conseil Scientifique ; Conseil des Réseaux ; Conseil Économique et Social ; Conseil d'Administration*).

Article 4 – **Éligibilité de la candidature**

La personnalité proposée au Prix doit répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Avoir le titre de Doctorat,
- Justifier d'une ancienneté professionnelle d'au moins 20 ans,
- Être ou avoir été en activité dans un établissement membre de l'AUF,
- Jouir d'une réputation professionnelle exemplaire,
- Attester d'un rayonnement international certain.

NB. Le Prix n'exige aucune restriction en termes de discipline scientifique ou de zone géographique.

Article 5 – Dossier de la candidature

Le dossier de la personnalité proposée au Prix doit contenir les documents suivants :

1. Une lettre officielle adressée au Recteur de l'AUF proposant la candidature d'une personnalité,
2. Un CV détaillé de la personnalité proposée,
3. Un rapport rédigé par le proposant qui porte la candidature dans lequel il explique les motivations de cette candidature, sa relation avec la candidature et surtout les mérites exceptionnels des activités de la personnalité proposée au Prix,
4. En annexe, ajouter tous les documents (Attestation, rapport, articles, ouvrage, distinction, ...) qui permettront au jury de bien saisir la pertinence de la candidature.

Article 6 – Jury de sélection

L'évaluation des dossiers des candidatures et la sélection du dossier à récompenser sont effectués par un jury mixte composé par neuf personnalités comme suit :

- Un président du jury désigné par le Recteur de l'AUF,
- Deux membres désignés par la présidence du *Conseil d'Administration*
- Deux membres désignés par la présidence du *Conseil Scientifique*
- Deux membres désignés par la présidence du *Conseil Économique et Social*
- Deux membres désignés par la présidence du *Conseil des Réseaux*

Le jury désigne le dossier à récompenser par consensus, à défaut par vote (ne peut faire partie du jury un membre des instances qui a proposé une candidature).

Le jury aura la latitude, en fonction de la qualité des dossiers reçus, d'attribuer le Prix à une seule candidature ou de le partager à deux candidatures. Et si la seconde option est retenue, les lauréats devront être un homme et une femme. La direction centrale des réseaux de l'AUF assurera le secrétariat du jury.

Article 7 – Critères de sélection

Le jury classera les dossiers en prenant en considération d'abord, les critères d'éligibilité (cf. l'article 4 du présent règlement) ; ensuite prendra en considération le type d'actions valorisées de la candidature (selon les trois catégories possibles définies dans l'article 2) ; en effet, les critères d'évaluation peuvent changer en fonction de la catégorie de candidature (« scientifique & pédagogique » ou « gouvernance » ou « ouverture & valorisation »). Enfin, globalement le jury établira son classement en fonction de l'envergure de la candidature, de la dimension innovante des actions et de l'importance des contributions valorisées au développement de la Francophonie scientifique.

Article 8 – Dates à retenir & valorisation du Prix édition 2025

- Lancement public de l'appel international à candidature : à partir du 19 mai 2025.
- Le dépôt des dossiers de candidatures se fait impérativement par l'intermédiaire d'un formulaire à renseigner en ligne sur la plateforme de l'AUF, sur ce [lien](#). La date limite pour candidater est le **27 juin 2025 (à 18h GMT)**

- L'annonce et la remise du Prix El Fassi 2025 se fera lors du grand évènement 2025 de l'AUF à **Dakar**, au Sénégal, entre les **3 et 7 novembre 2025** à savoir lors de la **19e AG & la 5e SMFS** – Semaine Mondiale de la Francophonie Scientifique.
- La personnalité lauréate sera **mise à l'honneur** au grand amphithéâtre, elle recevra une **certification officielle**, elle aura une **prise de parole** pour expliquer ses actions et recevra une **dotation monétaire de 5000€ (dix mille euros) ou 10.000€ (dix mille euros)** (cf. article 6 du présent règlement) afin de l'encourager à poursuivre ses activités primées.
- Pour toute précision ou informations supplémentaire, veuillez utiliser l'adresse suivante : prix-el-fassi@auf.org.

Courte biographie

Professeur Mohamed El Fassi (1908-1991)

Pr. Mohamed El Fassi est co-fondateur de l'AUF (1961) et membre de son premier Conseil d'administration. Il a été ministre de l'Éducation nationale au premier gouvernement du Maroc indépendant (1955-1958) puis Ministre d'État chargé des affaires culturelles et de l'enseignement originel (1968-1970). Il a également été Recteur de l'Université *Quaraouiyine* de Fès, puis de l'Université Mohammed V de Rabat. Par Ailleurs, il a été directeur du bureau permanent de l'UNESCO à Rabat et Président du Conseil exécutif de l'UNESCO (1964-1966). Membre de l'Académie du royaume du Maroc. **Son engagement pour la transmission du savoir et le dialogue interculturel représentent le message fondamental que l'AUF tente de perdurer dans l'espace francophone.**